

# Quel avenir pour la station du Grand Puy ?

Doyenne des stations de la vallée de la Blanche, la station du Grand Puy n’est pas épargnée par les effets du dérèglement climatique et les changements d’habitudes des populations touristiques qui pratiquent la montagne, tant l’hiver que l’été.

En effet, depuis plus de 10 ans, la fréquentation du domaine skiable baisse régulièrement, passant de 17 000 journées skieurs en 2013/2014 à seulement 6 000 en 2023/2024. En parallèle, sur la même période, la subvention d’équilibre versée au budget annexe des remontées mécaniques par le budget principal de la commune a considérablement augmenté, passant de 94.733 € en 2014 à 350.160 € en 2023.

Cette somme, ponctionnée sur le budget principal, réduit ainsi considérablement la capacité d’intervention de la commune sur tous les autres projets que les habitants sont en droit d’attendre. Elle représente, environ, 13% des dépenses de la commune. Selon la Chambre régionale des comptes, qui a analysé la situation du budget annexe des remontées mécaniques dans un rapport rendu à l’automne 2020, la subvention versée annuellement est même illégale pour un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et limite, par ailleurs, les capacités d’investissement de la commune de Seyne.

L’augmentation de la subvention s’explique par la baisse des recettes d’exploitation liée à la diminution de la fréquentation, mais également par les coûts annuels d’exploitation qui ont augmenté de 182 000 € depuis 2015, soit une hausse de 48 % entre les saisons 2015/2016 et 2022/2023. Dans ces coûts on retrouve la réintégration de plusieurs dépenses qui étaient assurées, à tort, par le budget principal (certains agents municipaux, certains achats de matières premières, ...) mais également l’impact financier des investissements réalisés lors de la précédente mandature et qui ont notamment donné lieu à la création du nouveau télésiège (2 places remplacé par un 4 places).

Tous ces éléments, qui auraient amené n’importe quelle entreprise à déposer le bilan, ont alerté le Conseil municipal qui a décidé de ne pas détourner le regard de cette situation afin de mieux la comprendre et ainsi prendre les décisions qui s’imposent dans le cadre de l’intérêt général et pour la maîtrise de la dépense publique.

Pour aider les élus, ainsi que la population, à disposer de tous les éléments nécessaires, une étude sur l’avenir de la station du Grand Puy a été confiée au groupement composé des bureaux d’études EPODE et HS Conseils, reconnus pour leur expertise dans le milieu touristique montagnard. Cette étude est soutenue et suivie de près par l’Etat, le Conseil départemental et le Conseil régional, très attentifs à l’avenir des stations de moyenne montagne. Après plusieurs semaines de travail durant lesquelles les membres du groupement ont auditionné de nombreux socioprofessionnels, analysé de nombreuses données techniques et financières et tenu deux réunions publiques, l’étude complète a été rendue à la commune (disponible sur le site [www.seyne.fr](http://www.seyne.fr)).

Les conclusions de cette étude ont permis au Conseil municipal, réuni le 22 juillet 2024, de se positionner sur l’avenir de la station du Grand Puy. La proposition de délibération (voir page 3) sera soumise au vote des électeurs au travers d’un référendum local décisionnel car c’est un sujet d’importance, pour notre commune, qui n’avait pas fait l’objet d’un questionnement lors de la campagne pour les élections municipales de mars 2020. Il est donc normal que, sur ce point bien précis, l’avis de la population soit entendu.

## RÉUNION PUBLIQUE

Vendredi 27 septembre 2024, à 18h

Salle du 3<sup>ème</sup> étage de la Maison de Pays - Place d’Armes

# Les scénarios étudiés

Afin de regarder de près les différentes possibilités pouvant être proposées pour la station du Grand Puy, le cahier des charges de l'étude prévoyait l'étude de 6 scénarios. A l'issue des entretiens avec les socio-professionnels, les élus et les représentants du Conseil départemental et du Conseil régional, il a été décidé de rajouter un scénario. Ce ne sont donc pas moins de 7 scénarios qui ont fait l'objet d'une étude approfondie permettant de définir les avantages et les inconvénients, les forces et les faiblesses, ainsi que le bilan financier prévisionnel sur la période 2026-2035.

**Scénario n°1 : maintien de l'activité en l'état avec quelques améliorations.** Sur le plan financier cela mènerait à un cumul de pertes d'exploitation de 2,9 millions d'euros sur la période de 10 ans. Pour couvrir ces dépenses, tout en maintenant des marges de manœuvre pour le budget principal de la commune, une augmentation du taux des impôts locaux, estimée à 34%, serait nécessaire. Une variante de ce scénario a été étudiée avec le développement de la neige de culture sur le secteur de plan Vallon. Néanmoins, si cette variante permettrait de diminuer les pertes d'exploitation en escomptant une augmentation de la fréquentation, elle nécessiterait tout de même une augmentation des impôts de 29% (les travaux de neige de culture n'étant plus subventionnés).

**Scénario n°2 : Maintien de l'activité en l'état et développement des activités 4 saisons.** Ce projet de diversification, intégrant la création de nouveaux équipements et activités pour la neige et hors neige, serait soutenu par le développement de l'événementiel. Dans ce scénario, de nouveaux investissements seraient nécessaires à hauteur de 858.000€. Cependant, le résultat cumulé sur la période serait là aussi négatif à hauteur de 2,5 millions d'euros engendrant une augmentation des impôts locaux d'environ 31%.

**Scénario n°3 : Création d'une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation l'hiver et l'été.** Une DSP permettrait à la commune de ne plus gérer la station en direct. Elle serait dirigée par une société qui pourrait être amenée à reverser un loyer à la commune quand cette dernière conserverait tout ou partie des investissements à réaliser. Ce scénario, pour être tenable, doit se baser sur une partie des socio-professionnels. Lors des entretiens menés par le groupement de bureaux d'études, aucune volonté n'a été relevée pour la création d'une DSP.

**Scénario n°4 : Création d'une DSP pour l'exploitation de l'hiver en secteur limité.** Dans ce scénario l'activité du Grand Puy se cantonnerait à l'hiver, autour du télésiège de la Résinière et du secteur Ribambelle, afin de créer un petit secteur d'apprentissage du ski. Là aussi, aucune volonté particulière n'a été décelée pour la création d'une DSP. De plus, l'ensemble des acteurs ont convenu que réduire la station à un secteur très limité, comportant un seul télésiège, ne serait pas viable à moyen terme.

**Scénario n° 5 : Fermeture de la station l'hiver et développement d'activités indépendantes des remontées mécaniques.** Ce scénario prend acte que l'exploitation des remontées mécaniques ne peut plus être supportée par les deniers publics. Il considère néanmoins que le site du Grand Puy doit conserver sa vocation touristique au travers d'aménagements sportifs et de découverte de la montagne (trail center VTT, jardin alpin, aménagement des retenues collinaires pour la pêche, aire pour les camping-cars, ...). Ces équipements pourraient être financés au travers de subventions et auraient un coût de fonctionnement limité à l'entretien, le site étant en libre accès.

**Scénario n° 6 : Fermeture totale de la station.** Ce scénario est le plus négatif. Il prévoit l'arrêt des remontées mécaniques, leur cession et l'arrêt de toutes les activités touristiques sur le site du Grand Puy. Dans cette hypothèse, les différentes ventes permettraient de ramener le déficit d'investissement restant à charge de la commune entre 450.000€ (dans le cas de ventes favorables) et 1.500.000€ (dans le cas de ventes défavorables à la commune). Dans le pire des cas, sur une période maximale de 10 ans, le budget principal devra donc continuer à verser 150.000 € (au lieu des 350.000 € actuels) au budget des remontées mécaniques.

**Scénario n° 7 : Maintien du ski sans le télésiège et avec diversification des activités.** Ce scénario a été proposé par le groupement des bureaux d'étude à l'issue de toutes leurs rencontres. Il prévoit de vendre le télésiège pour réduire l'endettement de la station et de le remplacer par le télésiège du Soleil qui serait rallongé.

\*

Toutefois, aucun de ces scénarios n'a reçu de validation en l'état de la part des conseillers municipaux ni même des socio-professionnels qui ont participé à l'étude. Aussi, il a été décidé de se baser sur le scénario le plus acceptable pour la situation de la commune afin de construire une proposition de délibération. C'est le scénario n°5 qui a fait l'objet d'une attention particulière de la part des élus.

Lors du Conseil municipal du 22 juillet 2024, les conseillers municipaux ont longuement débattu de l'avenir de la station du Grand Puy en se basant sur les éléments de l'étude réalisée par le groupement EPODE / HS Conseils.

Les élus ont notamment pris en compte :

- la baisse régulière de la fréquentation de la station du Grand Puy passant de 17.000 journées skieurs durant l'hiver 2013/2014 à 6.000 journées skieurs durant l'hiver 2023/2024,
- la hausse régulière de la subvention versée par le budget principal au budget annexe des remontées mécaniques passant de 94.733 € en 2014 à 350.160 € en 2023, correspondant à un montant total cumulé de 2.265.911 € sur la période 2014-2023 (autant d'argent qui n'a pas été investi ailleurs sur la commune),
- les capacités d'autofinancement de la commune qui se réduisent d'années en années, au fur et à mesure que la subvention d'équilibre augmente,
- les conditions météorologiques projetées au travers de l'étude SnowClim (étude commandée par la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur) qui alertent sur l'enneigement tant naturel, que de culture, qui ne pourra pas assurer de skier sur l'intégralité du domaine skiable dans les prochaines années.

Ils ont également tenu compte que :

- les remontées mécaniques sont encore en bon état et peu utilisées ce qui permettrait de les vendre aux meilleures conditions du marché de l'occasion,
- le produit de ces ventes pourrait représenter, à minima, une recette de 600.000 €,
- certaines stations du département, ayant suivi les réunions publiques, ont déjà fait part de leur intérêt pour le rachat des remontées mécaniques.

A l'issue du débat, il est ressorti que la commune n'est plus en mesure de supporter l'exploitation de la station de ski du Grand Puy et que la meilleure solution pour permettre à la commune de continuer à disposer des moyens financiers pour faire fonctionner les services municipaux, tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu, est la fermeture de la station et la revente des installations pouvant être valorisées.

Toutefois, conscients que le site du Grand Puy présente un intérêt pour le développement des activités de pleine nature, les conseillers ont proposé d'allouer une enveloppe de 150.000 €, sur une durée de 5 ans, pour accompagner le développement de nouvelles activités indépendantes des remontées mécaniques (course à pied trail, circuits de découverte, pistes de VTT à assistance électrique, ...).

Les élus ont adopté cette proposition par 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention et ont décidé de la soumettre au vote de la population au travers d'un référendum local décisionnel afin de placer sa validation entre les mains des électeurs.

## Le projet de délibération proposé par le Conseil municipal et soumis au référendum

Le texte situé dans l'encadré ci-dessous est celui sur lequel la population est amenée à se positionner. Si vous êtes d'accord avec la proposition du Conseil municipal il conviendra de choisir le bulletin « OUI ». Si vous êtes opposé à cette proposition il faudra choisir le bulletin « NON ».

Le Conseil municipal :

DÉCIDE de stopper l'exploitation des remontées mécaniques du Grand Puy à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 ;

DÉCIDE de mettre en vente les remontées mécaniques, les enneigeurs et les dameuses ;

SOUHAITE maintenir une activité touristique au Grand Puy en développant des activités indépendantes des remontées mécaniques ;

CHOISIT de consacrer une enveloppe minimale de 150.000 € de part d'autofinancement, sur 5 ans, pour le développement de ces activités.

# Modalités pratiques du référendum

Date : Le référendum se tiendra le **dimanche 6 octobre 2024**. Il n'y aura qu'un seul tour.

Horaires : Les bureaux de vote seront ouverts **de 8h à 18h**.

Lieu de vote : Les électeurs devront se rendre dans leur bureau de vote habituel. Pour rappel, les électeurs dont l'adresse est située au nord de la route départementale n°900 votent en mairie. Ceux situés au sud de cette même route votent à la salle Roche Close, à la Maison des Jeunes.

Corps électoral : Les électeurs admis au vote sont ceux inscrits sur la liste électorale principale, ainsi que la liste complémentaire municipale, au 30 août 2024.

Modalité de vote : Les électeurs auront le choix entre un bulletin portant la mention « OUI » et un autre « NON ». Cela leur permettra de répondre à la question soumise au référendum : « Etes-vous favorable au projet de délibération proposé par le Conseil municipal ? »

## Conséquences du vote

- Si la participation est inférieure à 50% des électeurs inscrits, le résultat du vote aura simplement une valeur consultative. Les conseillers municipaux seront amenés à se repositionner au vu de ce résultat lors d'un nouveau Conseil municipal.
- Si la participation est supérieure à 50%, le résultat s'imposera et sera pris en compte immédiatement sans un nouveau vote devant le Conseil municipal. Dans ce cas, c'est vraiment la population qui décide. C'est pourquoi la mobilisation de tous les électeurs est importante.

Dans ce dernier cas, considérant que les conditions de participation sont atteintes :

**si le OUI est majoritaire**, le projet de délibération soumis au vote est immédiatement validé. En conséquence, les remontées mécaniques du Grand-Puy seront définitivement fermées au 1<sup>er</sup> novembre 2024, le matériel sera mis en vente (télésiège, téléskis, enneigeurs, dameuses, ...), et une enveloppe de 150.000€, à répartir sur 5 ans, sera débloquée pour accompagner la transition des activités sur le site. Après avoir revendu tout le matériel, il restera au maximum 1.500.000 € de capital d'emprunt à rembourser (pouvant être lissé sur 10 ans, soit 150.000 € au lieu des 350.000 € de déficit supportés actuellement). Ce montant pourra être réduit en fonction de négociations pour la revente du matériel.

**si le NON est majoritaire**, le projet de délibération est rejeté. En conséquence, la station continuera de fonctionner dès la saison d'hiver 2024/2025. Cela impliquera, également, de commencer à provisionner pour les grandes visites des remontées mécaniques et de continuer à verser une subvention de fonctionnement annuelle conséquente (environ 350.000 €). Les capacités du budget principal de la commune ne pouvant supporter cette charge, une augmentation du taux des impôts locaux sera proposée au vote du Conseil municipal.

Vous pouvez consulter l'étude complète en vous rendant sur le site [www.seyne.fr](http://www.seyne.fr) ou en scannant le QR Code ci-contre. Vous pouvez également consulter le rapport en mairie.

